

LE DOSSIER

L'Enseignement agricole privé

P.09

RÉFORMES
DANS
L'AGRI !



PAROLE À...

Frédérique Bey

P.13

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / ACTUALITÉ

- . TGI AFPA
- . Grève du Bac
- . Plénière CNRS

P.6 / VIE FÉDÉRALE

- . Développement du privé
- . Élection CNU
- . Résultats CNESER

P.9 / LE DOSSIER

- . Enseignement agricole privé

P.13 / PAROLE À...

- . Frédérique BEY

P.14 / INTERNATIONAL

- . Congrès de l'Internationale de l'Education
- . Compte rendu voyage en Palestine

P.16 / RETRAITÉ-ES

- . Continuité de la vie syndicale
- . Contre réforme des retraites
- . Urgences hopitaux : témoignage
- . Guerre d'Algérie, mémoire croisée
- . Loi anti-casseurs

RÉTENTIONS DES NOTES DU BAC:
NON-RESPECT DE L'ANONYMAT, NOTES ARBITRAIRES,
INÉGALITÉS ENTRE LES ÉLÈVES, DÉVALUATION DU BAC...
J-M BLANQUER PRÊT À TOUT POUR GARDER LA FACE !



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0320 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition



Cet été, il n'y a pas eu de trêve sociale pour le gouvernement et les patron·nes, les attaques contre le monde du tra-

vail se poursuivent à un rythme soutenu. Notre président a bien tenté une opération médiatique lors du G7 : en effet dans son intervention télévisée il a tenté d'apparaître en pourfendeur de l'injustice sociale et écologique.

Mais c'est bien de communication qu'il s'agit puisque juste avant l'été il a obtenu de l'Assemblée nationale la ratification du CETA, un traité qui musèle les pouvoirs publics et laisse les mains libres aux grands groupes industriels et financiers. Dans le même temps la France se voit de nouveau attribuer le titre de championne du monde des dividendes alors que près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans notre pays.

Le décret sur le nouveau règlement de l'assurance chômage va réduire drastiquement, voire supprimer les allocations de centaines de milliers de privé·es d'emploi. La loi de « transformation de la Fonction Publique » a aussi été promulguée cet été : les attaques portées contre la démocratie sociale et le Statut général des fonctionnaires, mettent à mal notre conception des services publics et de ses personnels. Avec le recours accru et sans limite aux contractuel·les sur des emplois permanents ou encore la création d'un contrat de projet, c'est une Fonction publique sans fonctionnaires que Macron veut mettre en place, la précarité pour toutes et tous ! Le projet de réforme des retraites avance toujours, la volonté affichée de « concertation » et « d'harmonisation » n'arrivent pas à cacher la réalité d'une baisse des

« Notre système économique libéral exploite les richesses comme il exploite celles et ceux qui travaillent, ont travaillé ou cherchent un travail. »

pensions pour toutes et tous... Comment pourrait-il en être autrement alors que le dogme de départ est le plafonnement à 14% du PIB du budget global des retraites !

Les 20 et 27 septembre toute la CGT participera aux mobilisations pour le climat sur le mot d'ordre « fin du monde, fin du mois : même combat ! ». Notre système économique libéral exploite les richesses comme il exploite celles et ceux qui travaillent, ont travaillé ou cherchent un travail. Ce modèle qui produit sans s'interroger, ne redistribue les richesses qu'aux actionnaires, qui névisage l'éducation, la recherche, la culture que comme des coûts, génère toujours plus d'inégalités, de précarité, de pauvreté pour toutes et tous et de richesse pour quelques un·es. La colère et le rejet des populations montent, ils peuvent

entraîner des mouvements de révolte positifs comme négatifs, les bons scores des partis populistes et d'extrême droite dans de nombreux pays nous prouvent que les discours racistes et démagogiques portent. Les

militantes et les militants font la preuve tous les jours dans les entreprises, les services, sur les lieux de vie que notre force c'est notre nombre et que les solutions doivent être collectives et solidaires !

Notre organisation, comme d'autres, lutte contre les réformes et met en débat des propositions pour un autre modèle de société. Elle appelle à la grève interprofessionnelle le 24 septembre pour les retraites, les salaires et les services publics. La FERC a déposé un préavis de grève pour la période du 20 au 27 septembre afin de permettre à toutes et tous de se mobiliser.

Marie Buisson
Secrétaire générale

AFPA, LE PLAN DE SUPPRESSION DE 1541 POSTES EST SUSPENDU ! ... SINE DIE ?

Depuis le 18 octobre dernier, avec la CGT, Sud FPA Solidaires, une grande partie du personnel s'est fortement mobilisée contre ce plan mortifère : 1541 suppressions d'emplois, 38 fermetures de centres. Au fil des mois, grâce à leur ténacité et aux divers recours judiciaires déposés, la justice a tranché, notamment au regard des rapports d'expertise sur les conséquences des conditions de travail.

Après de multiples rebondissements dont une médiation refusée par la direction, la CFDT et FO, le TGI de Bobigny a ordonné le 27 juin dernier à la direction de l'AFPA de :

- Suspendre la mise en œuvre de son projet de réorganisation jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une évaluation précise des risques psychosociaux, en particulier pour les formatrices et formateurs, ainsi que les assistant-es administratifs.
- Présenter un plan de prévention des mesures primaires.

Le plan a déjà subi de sérieuses modifications depuis sa première version : grâce à la lutte et à la mobilisation du personnel, 4 centres menacés de fermeture sont « sauvés » (Gap, le Puy-en-Velay, Nevers, Thionville-Yutz).

20 jours après la décision du juge, la DG annonçait qu'elle retirait sa demande d'homologation déposée auprès de la DIRECCTE, mais faisait appel du jugement du TGI !!!

Ceci accroît encore l'anxiété des salarié-es ; celles et ceux qui veulent partir, celles et ceux dont le poste est supprimé mais qui ne veulent pas partir, et la majorité du personnel qui ne sait toujours pas dans quelles conditions il pourra exercer ses missions, s'il devra « bouger » professionnellement et/ou géographiquement. De plus, des centres de formation pourraient être sauvés car ils ont de l'activité ou pourraient en avoir si la direction répondait enfin aux appels d'offres de formation professionnelle

émanant des conseils régionaux. Certains centres bénéficient du soutien d'élus locaux et/ou nationaux.

Le 1^{er} juillet, CGT AFPA et Sud FPA alertaient les élu-es de la République, député-es, sénateurs, sénatrices, président-es des Conseils Régionaux, maire-ses, attaché-es parlementaires sur la situation de notre agence par l'envoi de 9000 courriels.

Le 3 juillet, la Directrice Générale était auditionnée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Après son exposé sur la situation de l'AFPA et sa présentation du « plan de réorganisation », certains député-es se questionnaient sur la pérennité de l'AFPA, mais ils-elles montraient également leur attachement au maintien de son implantation territoriale.

Le 16 juillet, le député P. Dharréville organisait une réunion à l'Assemblée nationale avec des député-es de tout bord politique (sauf RN), la CGT AFPA et Sud FPA. Cette rencontre était suivie d'une conférence de presse avec publication d'une tribune : « Ne laissons pas mourir l'AFPA ! » signée par 4 député-es (FI, PC, PS, Républicains).

Le 26 juillet, la CGT AFPA et Sud FPA adressaient un courrier à la Présidente de la commission des affaires sociales pour être reçus en septembre par cette instance. Ainsi ces 2 OS pourraient exposer leur analyse de la situation et avancer des solutions garantissant la pérennité de notre institution.

La CGT AFPA et Sud FPA Solidaire

portent des propositions et les ont transmises en avril, dans une feuille de route, rejetée alors par la DG. En effet, il s'agit d'inverser la méthode pour conduire à un plan qui permettrait la pérennisation de l'AFPA, à savoir :

- Travailler au développement de l'activité, notamment en matière de formations qualifiantes.
- Impliquer les formateur-trices pour éviter des fermetures de sections, de centres.
- Ne négliger aucune source de financement, comme le FSE.
- Mettre en place un véritable plan de prévention.
- Organiser une « vraie » Gestion prévisionnelle des emplois et compétences, des tutorats pour sauvegarder les compétences acquises et ainsi les transmettre à celles et ceux qui vont rester et évoluer professionnellement.
- Et à la toute fin, si cela s'avérait encore nécessaire, négocier les meilleures conditions de départs volontaires pour les salarié-es dont les postes seraient supprimés.

Des solutions positives sont accessibles, elles sont à la main du gouvernement et des tutelles. La question reste : qui du combat idéologique macronien (détruire les conquêtes du Conseil National de la Résistance !) et de la réalité économique et sociale (répondre aux besoins majeurs de formation professionnelle pour réindustrialiser et réussir les différentes transitions) l'emportera ?

BACCALAURÉAT 2019 : SYMBOLE D'UN MINISTRE SOURD À LA COLÈRE DES PERSONNELS

Tout au long de la dernière année scolaire, Jean-Michel Blanquer a dû faire face à une vive contestation de sa politique : mouvement contre la réforme de la voie professionnelle à l'automne, refus des injonctions pédagogiques et des évaluations nationales dans le premier degré et enfin mouvement contre sa loi « pour une École de la confiance ».

Alors que le ministre avait déclaré qu'il ne serait pas l'auteur d'une énième loi sur le système scolaire, cette dernière a cristallisé le refus global des réformes menées au pas de charge sans concertation réelle.

Annoncée comme un véhicule législatif technique, la loi Blanquer a, au contraire, fait système, amorçant la réforme des ESPE (anciennement IUFM et lieu de formation des personnels de l'éducation), transformant le cadre de travail des AESH, instituant la possible mise sous tutelle du premier degré par les collèges (via un jeu d'amendements avec la majorité) et surtout, s'attaquant dès son premier article à la liberté d'expression des personnels.

La mobilisation très forte, notamment dans le premier degré avec le soutien des parents d'élèves, a permis le retrait des « Établissements publics locaux des savoirs fondamentaux » permettant de regrouper écoles et collèges. Mais elle a également démontré le mépris du ministre devant la mobilisation ainsi que l'autoritarisme de son administration qui a multiplié les menaces de sanctions contre l'expression publique des enseignant-es en lutte.

Par son attitude, ses prises de paroles publiques, son déni de la réalité réaffirmant sans cesse un soutien introuvable des enseignant-es, le ministre a transformé le désaccord profond des personnels en colère chez nombre d'entre eux.

Pour autant, au-delà de reconductions locales, il n'a jamais été possible de généraliser la grève, notamment dans les lycées généraux et techno-



logiques, alors que les réformes du lycée et du baccalauréat soulevaient de plus en plus d'opposition chez les enseignant-es et d'inquiétude chez les élèves et les familles.

Dans ce contexte, une large intersyndicale du second degré public, privé et agricole (dont la CGT Educ'Action, le SNEIP, et la CGT Agri), a décidé d'appeler à la grève le premier jour de surveillance du baccalauréat puis du brevet.

La grève a été massivement suivie et, dans de nombreux établissements, reconduite avec le soutien de l'intersyndicale.

Des assemblées générales de correcteurs et correctrices ont choisi de ne pas remettre les copies corrigées empêchant de nombreux jurys de débiter avec l'ensemble des notes des candidat-es.

JM Blanquer n'a alors eu pour seule réponse que l'autoritarisme, les menaces de sanctions et le mépris des bachelier-ères en ordonnant aux jurys de bac de comptabiliser la moyenne annuelle voire d'inventer une note, bafouant ainsi leur souveraineté mais

aussi le principe d'égalité devant l'examen.

Alors que le mouvement était très minoritaire, avec des académies (comme Toulouse, Bordeaux, Grenoble, en Île-de-France...) et des disciplines (philosophie, SES...) plus mobilisées que d'autres, le ministre a ainsi ressoudé les rangs des enseignant-es.

En conséquence, de nombreux jurys, même non-grévistes, ont refusé de délibérer et d'obéir à des injonctions manifestement illégales.

Par son attitude, Jean-Michel Blanquer a sans doute perdu tout crédit auprès des personnels.

Ils pourraient bien le lui rappeler en cette rentrée, alors que la mise en œuvre des réformes des lycées s'annonce chaotique.

Les organisations de la FERC mettront tout en œuvre pour construire un mouvement d'ampleur contre la politique de ce gouvernement dans l'éducation mais aussi dans la fonction publique et contre la réforme des retraites.

ACTUALITÉ

PLÉNIÈRE DU CNRS

Dans le contexte de préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), le comité national réuni en session plénière le 4 juillet 2019 a produit une analyse de la situation de la recherche publique française ainsi que des propositions de financement et d'améliorations qui ont fait l'objet de débats en séance.

Le comité national de la recherche scientifique joue un rôle essentiel dans la vie scientifique française. Il contribue à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS et de ses partenaires. Ses prérogatives portent entre autres sur le recrutement et l'évaluation des chercheuses et chercheurs, ainsi que sur le suivi des unités de recherche. Ses membres élus et nommés sont issus de toute la communauté scientifique. Les constats faits par le comité national sur l'état de la recherche publique sont largement partagés par la CGT.

Il ressort clairement des travaux issus de la plénière que la qualité de la recherche française est mise en péril. Ainsi le faible niveau d'investissement dans la recherche publique, des modalités déséquilibrées d'allocation et de répartition des crédits au détriment du financement de base à l'activité scientifique, un soutien insuffisant aux collectifs de recherche, la diminution continue de l'emploi scientifique, les rémunérations insuffisantes et la dégradation importante des conditions de travail sont bien mis en exergue. La CGT fait le même constat et souligne plus particulièrement l'explosion des recrutements précaires.

Les débats de la plénière ont montré un clivage profond au sein de la communauté scientifique au sujet des types de financements et des recrutements. Une partie réactionnaire mais minoritaire des scientifiques est favorable au contrat de mission. Ils-elles sont également favorables à une recherche financée majoritairement sur projet. Les élu-es du SNTRS-CGT au comité national ont fait entendre leur voix pour contrecarrer cette vision

de l'organisation de la recherche. Le texte final ne fait pas la part belle aux thèses réactionnaires sans adopter toutes nos revendications.

Ainsi le soutien à la recherche fondamentale est affirmé, des budgets dits « de base » sont demandés. Ces crédits sont indispensables à l'expression de la créativité des chercheurs et des chercheuses. Le texte demande de fixer des perspectives pluriannuelles en termes de croissance de l'emploi scientifique titulaire et du financement de la recherche publique ; de rétablir un système de recherche publique fondée sur la confiance, mise à mal par la multiplication des contraintes réglementaires telles que les indicateurs de performance. Il demande que les salaires soient revalorisés de 20 % mais fait appel à une part de rémunération au mérite. Nous n'avons pas réussi à faire supprimer ce point.

Cette réunion a été aussi marquée par l'intervention à la tribune d'un collectif

de soutien aux déclassé-es de la campagne de recrutements chercheur-ses CNRS 2019. En effet, tous les ans, des candidat-es à des postes de chercheur-ses sont classés par le comité national en rang éligible, et se retrouvent déclassés par la direction de l'établissement et ne sont ainsi pas recrutés. Pour certains candidat-es ces déclassements se sont reproduits deux à trois ans de suite. Le collectif de soutien, dont des camarades font partie, a demandé un vote lors de la plénière. La demande n'a pu aboutir malgré notre soutien.

Cette plénière reste en demi-teinte pour la CGT, elle part de constats partagés mais ne va pas assez loin dans les propositions. Elle aura eu le mérite de permettre à la communauté scientifique de s'exprimer sur l'organisation de la recherche. Une augmentation d'idées réactionnaires au sein de la communauté scientifique est bien visible mais nos élu-es ont montré leur combativité pour que les idées de progrès restent majoritaires.



DÉPLOIEMENT DANS LE PRIVÉ : QUESACO ?

Traduire par renforcer nos bases syndicales, en créer de nouvelles et les conforter dans les secteurs de l'Éducation populaire, du sport, de l'animation, de la formation.

Bref l'idée est d'aller au contact des salarié-es du privé travaillant souvent dans de très petites structures (moins de 10 personnes), souvent précaires et sans droits collectifs, souvent à temps partiel, souvent des femmes.

Mais si vous les connaissez ! Il s'agit de l'éducateur-trice de votre fille dans son club d'athlétisme, de l'animateur-trice des « Petits débrouillards » qui a su si bien expliquer le principe de la roue à eau à votre fils, ou encore du/de la formateur-trice de votre conjoint-e qui se réoriente professionnellement.



Pas simple, n'est-ce pas, de saisir la mosaïque des situations, la diversité des rapports de travail et la diversité des salarié-es de ces champs au sein de notre Fédération. Et ailleurs !

Pourtant, nous le savons, les enjeux de syndicalisation, de vitalité et de développement syndical nécessitent que nous sortions de nos sentiers battus pour nous ouvrir à ces salarié-es invisibles.

Pour ce faire, il n'y a pas de recettes toutes prêtes mais quelques pistes : souplesse et adaptation, travail de terrain et inventivité.

Souplesse et adaptation parce nous sommes en présence de salarié-es intervenant dans des structures mouvantes, fragiles, en pleine recomposition et subissant la dérégulation par la mise en concurrence. Pour eux-elles, les formes, les lieux d'emplois évoluent constamment. Il faut multiplier les déplacements, les employeur-ses qui, eux aussi, changent fréquemment. Bref, ils-elles gèrent leur emploi du temps, leur organisation avec maestria.... Ce qui ne leur laisse pas

beaucoup de disponibilité pour se mobiliser, rejoindre un collectif syndical, s'informer de leurs droits. Car tel est le paradoxe : les travailleur-es à temps partiel et multi employeur-ses doivent consacrer un temps plein et au-delà à la gestion des contraintes qu'ils-elles subissent. C'est pourquoi la FERC envisage de créer des collectifs départementaux/locaux s'appuyant sur les syndicats existants, les référent-es FERC et toutes les bonnes volontés pour accueillir, diriger, organiser et encadrer ces travailleur-ses afin de les amener à se syndiquer et à se sentir forts dans un collectif. Viendra dans un second temps l'orientation vers « le bon syndicat » !

Travail de terrain et inventivité parce que même si nous structurons du mieux possible l'activité syndicale des salarié-es du privé, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils-elles viennent spontanément nous voir. Allons les chercher pour les appuyer dans des stratégies d'organisation collective (revendication, action collective, négociation, recherche d'allié-es, etc.). Il faut aller à la rencontre des premier-ères concernés sur leur lieu

de travail, convaincre de l'intérêt d'adhérer, créer des liens de confiance entre les personnes et l'organisation collective, renforcer la cohésion de groupe, développer l'implication des adhérent-es dans l'organisation, etc. C'est renouer avec le syndicalisme du « carreau cassé » parce que derrière ce carreau se cachent les conditions de travail, les salaires insuffisants, la précarité. Réparer le carreau et tenir pour vrai qu'il n'y a pas de « petits combats » c'est participer rassurer ou réassurer les salarié-es fragilisés de ces secteurs.

Enfin, faire sortir de l'invisibilité ces travailleur-es et l'organisation syndicale, c'est réfléchir aussi à la communication en leur direction : la FERC vient de se doter d'une page facebook « FERC Assoc » et d'une autre « FERC Sport ». Nous souhaitons un média que chacun-e va s'approprier servant de lieu d'échanges, de rencontre, de luttes.

De plus, la FERC va éditer régulièrement deux bulletins d'information en direction des salarié-es du sport et du secteur associatif.



ENSEIGNANT-ES-CHERCHEUR-SES : VOTONS CGT AUX ÉLECTIONS CNU !

En octobre 2019 se tiendront les élections au Conseil National des Universités (CNU).

La CGT FERC Sup y sera présente et compte poursuivre sa progression chez les enseignant-es-chercheur-ses (EC). Pour cela, elle présente ou soutient 9 listes dans 6 sections scientifiques (études romanes, philosophie, arts, mathématiques pures, informatique et mécanique). En outre, deux listes intersyndicales (CGT - FSU) sont mises en place en économie et en langues anciennes.

S'appuyant sur la mobilisation historique de 2009, les élu-es CGT s'opposent vigoureusement depuis 2 mandats à la mise en place de l'évaluation individuelle des EC, imposée par la loi Pécresse en 2009 et renommée « suivi de carrière » par Fioraso en 2013. À ce jour, la moitié des sections refuse encore de l'appliquer.

Ces élections sont importantes car le CNU est en charge des questions individuelles relatives aux carrières des EC : qualification pour être admis à passer les concours, congés « sabbatiques » (CRCT), la moitié des promotions, affectation d'une partie des primes (PEDR) et le « suivi de carrière » (pour les sections qui n'ont pas refusé de le mettre en œuvre).

Dans le cadre délétère de l'autonomie des établissements, le CNU reste l'une des dernières instances nationales (dont 2/3 des membres sont élus par leurs pair-es) gérant les carrières des EC. Comme les CAP, il est régulièrement attaqué et son avenir après la loi « Fonction publique » est sans doute menacé. Le CNU est essentiel pour protéger le principe constitutionnel d'indépendance des EC, les libertés académiques et le statut de fonctionnaire d'État des EC. Comme les CAP, il doit être défendu !

Les élu-es CGT FERC Sup combattront résolument le « contrôle de carrière » et l'évaluation individualisée importée du managérial privé, défendront la diversité des profils et de l'égalité des carrières et du temps pour toutes et tous, face à l'alourdissement de la charge de travail.

ÉLECTIONS AU CNESER 2019 : la CGT conserve ses 7 sièges !

Sur les 43 sièges pour les élu-es des personnels, la CGT conserve ses 7 sièges : pour l'Enseignement Supérieur, 1 en collège A (professeur-e), 1 en collège B (maître-ssse de conférence) et 1 en collège BIATOS (FERC Sup), pour les EPST, 1 pour le collège chercheur-ses (SNTRS CNRS titulaire et CGT INRA suppléant), 1 pour le collège Ingénieur-es Technicien-nnes (SNTRS INRIA titulaire et SNTRS INSERM suppléant-e), pour les EPIC 2 sièges (CEA et CIRAD titulaires, CNES suppléant-es).

La participation est globalement stable mais toujours faible (22%).

La CGT, tous collèges confondus se maintient avec 17,8 % (-0,78%) mais avec de fortes disparités : en progrès chez les enseignant-es chercheur-ses : 7,18% (+0,66%) collège A et 9,11% (+0,53%) collège B et en légère baisse chez les Bibliothèques : 7,94% (-0,64%) et chez les BIATOS : 17,54% (-0,71%). En léger progrès chez les chercheur-ses EPST : 13,38% (+0,17%) mais en baisse chez les IT EPST : 26,24% (-1,77%).

Dans les EPST la CGT se maintient avec des disparités de résultat : une hausse au CNRS, des baisses dans certains EPST liées à la situation des établissements (INRA/INRIA, INSERM).

Le fait marquant est la forte poussée générale de la CFDT qui gagne un siège passant de 12 à 13 élu-es (la FSU perd un siège, QSF perd aussi 1 siège et la SAGES en gagne 1). Ainsi la CFDT devient première chez les chercheur-ses EPST devant la FSU et chez les IT EPST devant la CGT !

Autre fait marquant est la présence pour la première fois du SNPTES dans les collèges des enseignant-es chercheur-ses et des Bib.

Les élu-es et représentant-es de la CGT au CNESER continueront à porter les revendications des salarié-es de notre secteur sur les enjeux de la recherche publique, et de l'Enseignement supérieur.

Le CNESER, organe consultatif placé auprès du ministre de l'ESRI, donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR.

Il est consulté sur les stratégies nationales, les contrats d'établissements, la répartition des moyens et des emplois, les projets de réformes, le cadre national des formations, la création des diplômes nationaux et l'accréditation des établissements pour les délivrer.

Il intervient sur la répartition des emplois, les contrats pluriannuels et les schémas régionaux, la carte des formations supérieures et de la recherche, la création, la suppression, la fusion ou le regroupement d'établissements ou de composantes.

Il comprend 100 membres dont 60 représentant-es Enseignement supérieur et Recherche dont 54 élu-es des personnels (43) et des étudiant-es (11) plus 6 représentant-es des directions d'organismes et 40 « personnalités » nommées (employeurs, syndicats dont 3 pour la CGT, député-es, associations, collectivités).

LES LYCÉES PROFESSIONNELS AGRICOLES PRIVÉS

Souvent méconnu et « ignoré », la FERC a décidé de donner la parole à un acteur incontournable de ces établissements, ce qui permettra de présenter les particularités de ce secteur.

09

FERC : Christophe, peux-tu te présenter ?

Christophe ANGOMARD : depuis 1979, je suis enseignant de mathématiques en bac pro « production et agroéquipement » dans un lycée agricole privé sous contrat avec l'État dans les Pays de la Loire. Jusqu'en 1990, j'étais salarié de droit privé embauché directement par le lycée. Suite à la loi Rocard de 1984, l'établissement a passé un contrat avec l'État et depuis, je suis contractuel de droit public.

J'ai adhéré à la CGT en 2004. Je suis DS et DP dans mon établissement (membre élu du CSE actuellement). Par ailleurs, je suis co-responsable du secteur agricole de mon syndicat (le SNEIP) et membre de la commission exécutive. Je suis également à la commission exécutive de la fédération et membre du bureau régional du syndicat.

FERC : qu'est-ce qui te semble particulier dans ton secteur ?

Christophe : l'enseignement agricole a souvent été un laboratoire d'innovations. Ainsi, la pluridisciplinarité, les Contrôles en Cours de Formation (CCF) existent depuis bien longtemps et bien avant que cela ne se fasse dans l'Éducation Nationale. L'enseignement agricole privé a aussi ses spécificités comme l'annualisation des services des enseignant-es ou la répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH).

FERC : peux-tu nous apporter un éclairage sur la réalité de l'enseignement agricole et plus spécialement sur l'enseignement agricole privé ? Son organisation ?

Christophe : c'est environ 800 établissements : 220 publics, 220 privés à temps plein et 360 Maisons Familiales Rurales (MFR). L'ensemble représente plus de 160 000 élèves et étudiant-es.

La grande majorité des établissements privés à temps plein est regroupée sous deux fédérations : l'une laïque (l'UNREP) et l'autre confessionnelle (le CNEAP) qui regroupe la grosse majorité des établissements et est largement implantée dans l'Ouest de la France.

Le fonctionnement des MFR qui pratiquent des formations par alternance est différent de celui des établissements privés à temps plein : les personnels de formation n'ont pas le statut de contractuel, donc pas rémunérés directement par l'État mais par l'organisme de gestion des MFR selon une convention collective qui leurs est propre.

La CGT est présente dans ces trois composantes de l'enseignement public (CGT agri), privé (SNEIP-CGT) et MFR. Ces deux dernières composantes sont affiliées à la FERC.



FERC : l'organisation c'est aussi la gestion du temps. Comment s'organise l'année scolaire d'un-e enseignant-e dans un lycée professionnel agricole privé ?

Christophe : la DGH attribuée à chaque établissement se répartie en trois : les heures-contrat, les heures supplémentaires années (HSA) et les heures dites art.44 qui est une spécificité de l'enseignement agricole privé (cela n'existe pas dans les établissements privés de l'EN). Ces dernières, qui ne peuvent excéder 15 % de la DGH, sont directement gérées par l'établissement. Celles-ci sont affectées à des enseignant-es directement recrutés par l'établissement.

La CGT condamne l'abus de cette pratique qui laisse le libre choix aux directeur-trices d'embaucher qui ils-elles veulent et parfois au détriment de contractuel-les. Ces personnels sont directement sous la coupe du-de la chef-fe d'établissement et attendent souvent longtemps la contractualisation.

Nous subissons également l'annualisation du temps de service.

Un-e enseignant-e à temps plein doit effectuer 18h par semaine. Dans le cas de l'annualisation, le temps annuel est de 648 h (18h X 36 sem) réparties sur les semaines de présence des élèves aux lycées qui est bien inférieur. (pour exemple dans mon lycée : 29 semaines pour les secondes pro et 26 pour les terminales). En conséquence, le temps hebdomadaire face aux élèves est très souvent et parfois largement supérieur à 18 heures.

Si je prends mon exemple pour l'année scolaire 2018/2019. Compte-tenu de ma décharge syndicale, je devais, en théorie, effectuer 12 heures par semaine. Dans la réalité, j'ai eu pendant 18 semaines 16 heures hebdomadaires (semaines où toutes mes

classes étaient présentes au lycée). À côté de cela des semaines à zéro heure, 2 heures, 4 heures, 10 heures... Comment gérer ces déséquilibres ? La flexibilité de l'annualisation est accrue dans certains établissements où l'emploi du temps change chaque semaine et l'enseignant-e connaît ses horaires de cours le vendredi pour la semaine suivante : comment s'organiser ? Comment prévoir des rendez-vous personnels ?

FERC : est-ce que la réforme de la formation professionnelle impacte la vie des lycées agricoles privés ?

Christophe : la réforme de la voie professionnelle dictée par la loi du 5 septembre 2018 sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » impacte aussi les lycées agricoles. On en parle moins car ils ne représentent qu'une plus faible part de l'enseignement professionnel en France.

Une instruction technique du 3/04/2019 de la DGER (service du Ministère chargé de l'enseignement) demande à chaque Direction Régionale de l'Agriculture (DRAAF) de s'emparer des objectifs de cette loi et de se rapprocher des organisations professionnelles et des Conseils Régionaux pour évaluer les besoins de la profession et d'avancer les formations à mettre en place par l'apprentissage.

Comme nos camarades des lycées pro de l'EN, nous craignons que

l'application de cette loi favorise l'apprentissage au détriment des lycées Pro et que l'enseignement général, source de développement personnel et de culture, soit sacrifié. Déjà depuis plusieurs années, bon nombre d'établissements privés ont ouvert un CFA avec des formations qui viennent en concurrence avec celles proposées par le LP.

La particularité de nos lycées est d'avoir un enseignement en Éducation Socio-Culturelle (ESC) et aussi en informatique qui propose aux élèves une ouverture sur le monde et un moyen de prise d'initiatives par la mise en place de projets. Mais, pour combien de temps encore ?

FERC : Il est souvent avancé que les LP sont en difficulté particulièrement sur les périodes de stages des élèves qui ont des difficultés à trouver une entreprise.

Christophe : dans notre secteur, en règle générale, il n'y a pas de difficultés pour trouver des entreprises acceptant d'accueillir des élèves en stages surtout dans les domaines de la production ou du machinisme. C'est probablement moins vrai dans le secteur du service à la personne pourtant souvent en demande de personnel.

Mais ceci ne doit pas être un argument faisant croire qu'il serait plus facile de trouver une entreprise acceptant un-e apprenti-e plutôt qu'un-e stagiaire.



FERC : justement, qu'en est-il de la mixité des publics, apprenti-es-élèves?

Christophe : depuis quelques années déjà, on a vu, dans les lycées agricoles privés l'ouverture de sections de formations par apprentissage. Le phénomène s'amplifie actuellement et ce n'est pas sans poser certaines difficultés.

Dans les lycées, où l'on ouvre en apprentissage les mêmes filières qu'en formation initiale, il y a souvent concurrence des premières au détriment des secondes. Dans mon lycée, l'apprentissage a commencé par les filières BTS et les 3 ou 4 premières années, il y avait mixité des publics (apprenti-es et étudiant-es à temps plein dans la même classe). L'expérience n'aura pas duré.

On a très vite vu les limites tant sur le plan pédagogique que celui des relations apprenti-es/étudiant-es. Les semaines où les apprenti-es étaient absents, les enseignant-es devaient prévoir des activités pour les étudiant-es ne répondant pas à des objectifs fondamentaux afin de ne pas pénaliser les apprentis. De leur côté, les étudiant-es avaient l'impression de faire de « l'occupationnel ».

Les semaines où tout le monde était présent au lycée, la « mayonnaise » entre apprenti-es et étudiant-es avait du mal à prendre. Les premiers n'ayant pas le même rapport au travail scolaire que les seconds et attendaient fréquemment avec impatience, la fin de la semaine pour retourner dans l'entreprise. Il était difficile de créer un climat de travail.

Les résultats aux examens s'en sont ressentis tant pour les étudiant-es que pour les apprenti-es. De plus, cette mixité a provoqué une certaine ambiguïté pour les enseignant-es : certaines heures étaient rémunérées par l'État sous statut d'enseignant-e de droit public et d'autres par l'établisse-

ment sous statut de formateur-trice. Aujourd'hui, pour toutes les filières, il y a séparation des publics même si certaines sections sont à faible effectif.

FERC : qu'est-ce que la CGT enseignement agricole privé revendique ?

Christophe :

- l'alignement des obligations de service sur celle du public (18 h hebdo) ;

- la suppression de la catégorie 3 (collègues en situation de précarité et sous-payés sur l'échelle des AE). Les enseignant-es recrutés sous cette catégorie sont celles et ceux qui ont les diplômes requis mais pas de concours. Les places ouvertes aux concours sont inférieures aux besoins et n'existent quasiment pas dans certaines disciplines voire pas du tout comme en EPS par exemple ;

- l'instauration de concours unique de recrutement public-privé et commun à l'EN ;

- la prise en compte du temps de travail supplémentaire imposé par les CCF ;

- la révision du décret 2016-1021 sur l'ordre des priorités dans le mouvement des maître-sses vers l'EN et principalement pour celles et ceux de l'agricole en perte de poste. Paradoxalement le Ministère dit vouloir faire la promotion de son enseignement, ses débouchés et continue de supprimer des postes : une cinquantaine pour la rentrée prochaine en lien avec la modification des seuils de dédoublements à la rentrée de septembre.

Depuis trois ans seulement et c'était une revendication forte de la CGT, des enseignant-es contractuels de l'agricole (cat. 2 Certifié-e et 4 PLP) peuvent postuler, à discipline équivalente, sur des postes mis au mouvement dans les établissements privés de l'EN.

Les postulant-es sont classés par ordre de priorité selon des règles établies par l'enseignement catholique et les rectorats.

Dans cet ordre de priorité, les enseignant-es venant de l'agricole sont les derniers alors qu'ils-elles ont les mêmes diplômes et classés sur une échelle de rémunération comparable à leurs collègues de l'enseignement général.

Autant dire que cette situation rend extrêmement difficile les mutations de l'agricole vers l'EN. Pour la rentrée 2018-2019, sur 146 demandes, 45 ont été satisfaites avec des inégalités selon les académies (zéro sur Rennes, Poitiers, Bordeaux ...).

La CGT demande également que ce mouvement soit aussi possible pour les agent-es de cat.3 et que les cat.4 enseignant principalement dans des classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole puisse postuler sur des postes de collèges de l'EN.

La CGT revendique aussi le retrait de la déréglementation des seuils de dédoublement. C'est la dernière sortie du gouvernement au printemps dernier. Le nombre d'élèves pour qu'un dédoublement puisse se faire a été augmenté.

C'est l'incompréhension totale qui met particulièrement en difficulté les enseignements pratiques sur le terrain où l'encadrement des apprenant-es doit être important.

Sous prétexte de rigueur budgétaire, ce gouvernement en oublie la pédagogie. Parmi les différentes mesures de ces dernières années, c'est la « goutte d'eau qui a fait déborder le vase » et a provoqué, pour la première fois, des actions intersyndicales conjointes public et privé.

FERC : les revendications de la CGT sont-elles portées par d'autres Organisations syndicales ?

Christophe : du jamais vu, 5 organisations syndicales du public (CGT agri, FO enseignement agricole, SNETAP-FSU, SEA-UNSA, SUD) et 4 du privé (SNEC-CFTC, FO-MFR, CGT enseignement privé, FEP-CFDT) ont réuni leurs forces contre les attaques du gouvernement.

Le 25 juin, jour de correction des écrits bac pro, 5 centres ont été bloqués par l'intersyndicale public-privé de l'enseignement agricole.

Le SNEIP était présent à Blois (41), Lommé (59) et Brette-les-Pins (72).

Depuis des mois, les OS réclament :

- l'abandon de la modification des seuils de dédoublements des classes, l'arrêt des suppressions d'emplois,
- la modification de la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » afin de prendre en compte les spécificités de l'enseignement agricole,
- un véritable plan de déprécarisation (particulièrement les cat3 de l'EA privé) et une amélioration des conditions de travail et de rémunérations des personnels.

Face à cette mobilisation sans précédent, l'intersyndicale a été reçue par la cheffe de cabinet du Ministre les 27 et 28 juin.

Il en est ressorti des avancées sur les cat. 3 sans que cela ne soit validé par Bercy !!! Toujours l'impasse sur les seuils de dédoublements.

Cette rencontre au Ministère n'a pas apporté de réponses et d'engagements suffisants : l'intersyndicale reste mobilisée. Elle a décidé de se revoir fin août pour décider de la suite à donner dès la rentrée.

FERC : la CGT prévoit des journées d'action au mois de septembre, peut-être que lors de votre rencontre fin août vous en parlerez ? Dans tous les cas, ne lâchez rien !



FRÉDÉRIQUE BEY

Ingénieure d'étude élue au CNESER



Qui es-tu ?

Je suis ingénieure d'études à l'université de Lorraine. Entrée comme contractuelle il y a 20 ans, titularisée sur concours au bout de 7 ans de CDD, j'ai adhéré à la CGT de mon établissement il y a 15 ans. Nous avons vécu, dans la lutte, en 2012, la fusion imposée des 4 universités lorraines.

Les effets de cette fusion, délétères pour tous les personnels, se font sentir encore aujourd'hui, 8 ans après. Seul point positif, la création d'un nouveau syndicat CGT FERC Sup en Lorraine, par la réunion des syndicats nancéiens et messins, dont je partage depuis 2012 le secrétariat général avec Martine Salm. Je suis élue au comité technique d'établissement depuis 2011.

En 2015, l'Union nationale FERC Sup me propose un mandat au CNESER, j'y siége deux jours par mois et suis réélue en juin 2019. En 2017, je suis élue au Bureau national de la FERC Sup.

Qu'est-ce que le CNESER ? À quoi ça sert ?

Le CNESER - Conseil national de l'ESR (Enseignement supérieur et Recherche) - compte 100 membres dont 54 élu-es (personnels et étudiant-es). Le groupe CGT au CNESER comprend 20 camarades. Aux élections de juin 2019, la CGT a conforté sa place de 2^e organisation en voix, (cf. article p. 8).

C'est une instance consultative qui donne son avis sur les questions relatives aux missions de l'ESR : les stratégies nationales, la répartition des moyens et des emplois, les projets de réformes, le cadre national des formations, la création des diplômes, la création, la suppression, la fusion ou le regroupement d'établissements.

Les actions CGT sur le mandat 2015-2019

La CGT a été très présente et visible au CNESER en impulsant, le plus souvent possible, une voix intersyndicale. Insuffisance des moyens, tirage au sort, sélection en Licence, en Master : nous avons dénoncé cette introduction de la sélection dans l'Enseignement supérieur. Nous avons porté l'idée que l'instauration de la concurrence entre les étudiant-es, les formations et les établissements était le début d'un véritable système de ségrégation sociale et de marchandisation de l'Enseignement supérieur. Pire encore, l'année 2019 a vu passer au CNESER le programme « Bienvenue en France », qui instaure des droits d'inscription différenciés pour les étudiant-es extracommunautaires, puis l'ordonnance sur les regroupements universitaires expérimentaux qui laisse la voie libre à toutes les dérogations sur les fusions, associations ou regroupements, que nous n'avons cessé de dénoncer.

La CGT a, par ailleurs, été le seul syndicat à dénoncer en séance, devant la ministre, les violences policières commises contre les lycéen-nes, les étudiant-es et la communauté universitaire au printemps 2018.

Les enjeux du mandat à venir

Face à la casse généralisée des statuts et du service public de l'ESR, le CNESER reste la dernière instance nationale où des élu-es peuvent dénoncer collectivement la politique du gouvernement : ce sera l'enjeu de ce nouveau mandat. La CGT au CNESER portera encore et toujours l'idée que notre système éducatif doit permettre l'élévation du niveau des connaissances et des qualifications de l'ensemble de la population, sur tout le territoire.

Le CNESER disciplinaire : fin de l'indépendance des enseignant-chercheur-ses ?

Le CNESER disciplinaire, composé d'EC et d'étudiant-es membres du CNESER plénier, statue en appel sur les décisions des sections disciplinaires des universités. Il est depuis quelques semaines remis en cause par le Ministère qui, dans le processus en cours de casse du statut des enseignant-chercheur-ses, va à l'encontre du principe constitutionnel de leur indépendance : le CNESER disciplinaire sera désormais présidé non plus par un-e professeur-e des universités élu, mais par un juge du Conseil d'État.

La CGT n'a pas toujours apprécié les modes de fonctionnement du CNESER disciplinaire et s'inquiète depuis longtemps des dérives des sections disciplinaires locales, mais ce n'est pas une telle décision qui résoudra le problème, bien au contraire.

CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION : REPRENDRE L'INITIATIVE !

Le 8^e congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE) s'est tenu du 18 juillet au 26 juillet. L'IE est la fédération internationale des syndicats de l'éducation représentant trente-deux millions de salarié-es de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde. Une délégation de la FERC CGT y était présente.

La thématique principale du congrès était « les syndicats de l'éducation reprennent l'initiative ». La nécessité affirmée de reprendre l'initiative est liée au constat mondialement partagé du manque d'attractivité du syndicalisme et de sa difficulté à peser sur la situation mondiale.

Une situation qui se dégrade dangereusement : crise écologique, démocratique, recul de l'éducation publique et de ses financements, remise en cause de l'autonomie des enseignant-es et des libertés académiques, développement de la marchandisation et de la précarité.

Les engagements internationaux autour de l'objectif de développement durable « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité » sont bien loin d'être tenus et, dans les pays du nord, les politiques libérales remettent en cause « l'éducation de qualité ».

Pour rappel, en 2015, la communauté internationale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (17 Objectifs de Développement Durable). L'IE s'est fortement mobilisée et a réussi à ce que soit

intégré un objectif sur l'éducation (le fameux ODD4) alors qu'il n'était pas prévu initialement.

Le congrès a unanimement condamné l'aggravation des politiques libérales et austéritaires responsables des restrictions du droit d'accès de toutes et tous à l'éducation. Loin de rester sur la défensive, ce congrès était donc placé sous le signe de l'action.

La crise climatique a été fortement présente dès le discours inaugural de la présidente de l'IE Susan Hopgood. Une urgence climatique marquée, comme l'a rappelé le dernier rapport du GIEC, par le risque de dépasser les 2°C d'augmentation sans réaction forte d'ici 2030.

Les syndicats sont invités à soutenir les grèves d'étudiant-es et de lycéen-nés. L'enjeu et l'importance de l'éducation pour la transition écologique est mise en avant. A cette occasion, une brochure de qualité « l'éducation un outil puissant pour lutter contre les changements climatiques » est sortie.

Le soutien à Lula a aussi fortement traversé le congrès. David Edwards, le secrétaire général, a conclu son inter-

vention liminaire en brandissant la pancarte « LULA FREE ». Le congrès s'est donc largement inquiété de la montée des populistes d'extrême droite. Les camarades brésiliens ont pu expliquer la tragédie qu'ils-elles vivent ainsi que le lien entre le fascisme et la remise en cause du service public d'éducation.

Durant le congrès on apprenait que Bolsonaro mettait fin au financement public de l'Enseignement supérieur. Les camarades des États-Unis ont évoqué le racisme de Trump et les campagnes menées contre sa politique d'immigration, notamment contre l'enfermement des enfants dans des camps de rétention à la frontière mexicaine.

De nombreux pays du Sud ont pris la parole pour expliquer comment leurs gouvernements sous-traitent l'éducation à des compagnies privées comme Bridge Academy. Ces compagnies emploient des personnels non qualifiés faisant cours à l'aide de tablettes numériques leur donnant pas à pas des instructions à suivre. Le Kenya a remercié l'IE de son soutien dans la lutte contre ces multinationales. Le congrès a décidé d'amplifier l'action contre la marchandisation au travers de la campagne « Réponse globale ».

De nombreux autres thèmes ont traversé le congrès comme le féminisme, la cause indigène et la décolonisation des programmes, les mouvements LGBTI. La délégation a pu s'enrichir des expériences et des interventions des autres syndicats particulièrement sur la thématique de la syndicalisation appelée « Renouveau syndical ».



UNE DÉLÉGATION DE LA FERC CGT EN PALESTINE !

*Une délégation de notre Fédération, constituée de 6 camarades, s'est rendue en Palestine du 29 juin au 10 juillet.**

Pour rappel, notre Fédération s'était, lors de son dernier congrès en décembre 2016, prononcée pour l'affiliation à la campagne Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS). C'est une campagne internationale appelant à exercer un boycott et diverses pressions économiques, académiques, culturelles et politiques sur Israël afin d'aboutir à la réalisation de trois objectifs : la fin de l'occupation et de la colonisation de la Palestine, l'égalité complète pour les citoyen·nes arabo-palestiniens d'Israël, et le respect du droit au retour des réfugié·es palestiniens.

Dans la continuité de ce choix, un travail de réflexion a été mené qui a débouché sur l'envoi de cette délégation. Les camarades, basés sur Jérusalem Est, ont sillonné aussi bien la Cisjordanie que la Palestine de 1948, terre maintenant appelée Israël. Ils ont rencontré différents acteur·trices.

Du côté palestinien bien entendu : l'Union des Femmes palestiniennes et la Coalition pour les droits civiques des palestiniens sur Jérusalem qui nous a présenté la politique d'encerclement et d'exclusion de Jérusalem par le mur ; l'association des jeunes contre la colonisation d'Hébron, un centre de formation pour les Femmes dans un village ; le centre d'éducation populaire de Laylac à Bethléem et la visite du camp de réfugié·es de Dheisheh ; l'association d'éducation populaire Project Hope et un échange avec une inspectrice de l'éducation de l'Autorité palestinienne; le président du camp de réfugiés de Balata à Naplouse ; la campagne pour le « droit à l'éducation » et le syndicat des personnels de l'université de Birzeit et la coordinatrice locale de BDS, le PNGO (ONG de défense des droits), le Secrétaire général de GFU syndicat interprofessionnel.



Omar Barghouti cofondateur de la campagne BDS, Salah Hamouri, avocat franco-palestinien sorti récemment de prison et responsable de l'association Addameer qui s'occupe d'apporter une aide judiciaire et politique aux milliers de prisonnier·es politiques palestiniens en Cisjordanie ; l'association Adalah (Justice en arabe) située à Haïfa au nord d'Israël qui apporte des conseils juridiques aux Palestinien·es. Mais aussi des partenaires israéliens : les responsables de l'association Decolonizer qui dénonce la colonisation israélienne ou « Who profits », association basée à Tel Aviv qui recherche et informe sur l'exploitation économique liée à la colonisation en mettant, par exemple, en place une base de données des entreprises, nationales et internationales, qui se gobergent financièrement en Israël et territoires occupés.

Toutes ces rencontres ont été riches. Souvent chargées d'émotions comme lorsqu'une mère palestinienne du camp de Dheisheh nous a parlé de son second fils qui allait entamer une seconde grève de la faim pour protester contre son incarcération administrative et qui s'angoissait de perdre un deuxième enfant, son premier fils ayant été abattu par l'armée israélienne. Ses larmes nous ont serré le cœur.

La délégation a pu constater l'omniprésence de l'armée israélienne, les checks points, la présence constante d'un mur de la honte...

Les accords d'Oslo dans les années 90 pour un « processus de paix » ont échoué et peuvent être considérés comme une seconde Nakba (Catastrophe) après celle de 1948. En effet, en 1993, il y avait 100 000 colons israéliens en Cisjordanie. On en compte aujourd'hui plus de 600 000 !

La volonté hégémonique d'Israël ne fait aucun doute. Israël, État d'apartheid sur son territoire où les citoyen·nes palestiniens sont des citoyen·nes de seconde zone n'ayant pas les mêmes droits que les citoyen·nes juifs ; État colonisateur en Cisjordanie, à Gaza et Jérusalem Est.

*** Rencontre de la délégation FERC avec Omar Barghouti, co-fondateur de la campagne BDS.**

Un spécial 4 pages sur la Palestine va être mis à disposition lors de notre congrès d'octobre et sera dans notre journal LE LIEN qui suivra.

CONTRE RÉFORME DES RETRAITES

LE GOUVERNEMENT VEUT REFAIRE LE COUP DU GRAND DÉBAT

Désormais chargée du dossier, la ministre de la santé Agnès Buzyn veut mettre en œuvre le rapport Delevoye.

Nous, retraité·es, ne voulons pas être la dernière génération à bénéficier encore des acquis de 36 et de 45, la Sécurité sociale, les droits à la santé et à la retraite solidaires, les services publics...

Une bonne part d'entre nous est fonctionnaire de l'État, notre pension est garantie par le Code des pensions, partie constitutive du statut, elle fait partie de la dette publique. La casse du statut est au cœur de la contre réforme. Notre sort est lié à celui des actifs·ves.

Contrairement aux fables du gouvernement, nous serions à coup sûr touchés par le projet de régime universel par points. En effet, il n'existe pas de caisse de retraite des fonctionnaires de l'État (FPE) et donc pas de réserves. Il y a principalement la caisse du régime général (CNAV), celle des FP territoriale et hospitalière (CNRACL), et des complémentaires (AGIRC-ARRCO, IRCANTEC). Ces caisses ont des réserves que le projet « universel » veut fusionner. Le résultat saute aux yeux : le gouvernement ne va pas compenser pour la FPE. La baisse de toutes les pensions serait immédiate et sévère. Les enseignant·es seraient particulièrement touchés car percevant très peu de primes.

Tous les retraité·es actuels seraient impactés, comme ils-elles l'ont été avec l'augmentation de la CSG, avec la baisse de 10 % des retraites complémentaires de l'AGIRC-ARRCO.

Le rapport Delevoye précise bien « les droits acquis dans les régimes actuels sont garantis et transformés en points du nouveau système », donc soumis aux mesures d'austérité permanentes à venir comme déjà fait avec la désindexation des pensions (+0,3 % en 2019).

Le but avoué est d'imposer le recours à la capitalisation... hors d'atteinte d'une bonne part des salarié·es vu les bas salaires. Le but est clair, faire comme en Suède ou en Grande-Bretagne où la pension de base moyenne ne dépasse pas 800 €/mois, le reste par capitalisation.

Notre 52^e congrès confédéral, dans son appel a été clair : « La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental « Delevoye » de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants ».

C'est évident, avec le régime « universel », tous les salarié·es seraient perdants, du régime général aux régimes spéciaux en passant par la FPE pour laquelle ce serait la fin du calcul sur les 6 derniers mois (le calcul se ferait sur la totalité de la carrière). On imagine la baisse des pensions au vu de ce qu'a déjà donné la « réforme » Balladur faisant passer de 10 à 25 les meilleures années dans le régime général.

Partir à 62 ans impliquerait une décote sévère, l'âge « pivot » de 64 ans annoncé « au démarrage de la réforme » pourrait bien passer à 65, 66, 67 ans.



Avec les « ajustements » de la valeur d'achat et de la valeur de service du point décidés par le gouvernement « en fonction de la conjoncture », c'est la baisse assurée de toutes les pensions. Les mesures de solidarité (maternité, maladie, chômage) actuellement financées par les cotisations seraient financées par l'impôt au bon vouloir du gouvernement. Les femmes subiraient une perte drastique.

Pendant 18 mois, les confédérations syndicales, dont notre CGT, ont participé aux « consultations » de Delevoye. Au bout, aucune modification du projet. Philippe, Buzyn et Delevoye ouvrent une nouvelle « consultation » avec les syndicats le 5 septembre.

Que discuter si les 42 régimes actuels sont supprimés ? Que discuter si le Code des pensions disparaît ? Que discuter avec les décotes pour les départs avant 64 ans ? Ainsi de suite... **La défense de nos retraites exige l'abandon de cette contre réforme.**

Alain Barbier, secrétaire général ; Alice Bernet et Philippe Bouyries, secrétaires de l'UFR.



URGENCES : TÉMOIGNAGE

Nous partageons avec la CGT, en tant que retraité·es, des analyses sur l'évolution et la maîtrise des problèmes de santé... La logique de l'austérité à l'égard de la santé qui frappe les salarié·es, frappe aussi les retraité·es.



En fin d'année, j'ai vécu une anomalie pulmonaire qui m'a fait toucher très concrètement les problèmes scandaleux, dénoncés par la CGT, qui se posent dans les hôpitaux à cause d'une politique d'austérité qui concerne tous les services, y compris le service des urgences...

Montpellier est une ville réputée pour son niveau médical et la qualité des services hospitaliers... Ce sera peut-être bientôt un souvenir si cette politique d'austérité au niveau de la Santé continue de se mettre en place.

Ayant eu une « barre » sur la poitrine durant une nuit, ma famille m'a rapidement emmené à l'hôpital, aux urgences. Réception aux « urgences » avec attente de 2 heures environ avant de pouvoir décrire mon mal à la poitrine aux personnes en charge de la réception des personnes. Je pouvais à tout moment tomber dans une situation critique. Puis enfin, un interne prend en note mes descriptions et m'assure que je suis pris en charge, que je n'ai pas à m'inquiéter !

Je suis déposé sur un brancard, avec un simple drap et je me dis que, ouf, finalement après 2 h d'attente, on va enfin s'occuper de moi... Grande désillusion ! Le brancard est amené dans une salle où se trouvent déjà une vingtaine de

brancards avec des personnes en attente de soins... Des gens toussent en permanence, crachent dans des bassines, pleurent, demandent à pouvoir uriner. Les brancards sont espacés de 1 mètre environ maximum : une promiscuité favorable à la transmission des maladies, sans compter l'atteinte à la dignité humaine pour beaucoup de patient·es.

J'aperçois une soignante qui se démène pour pouvoir répondre aux demandes et qui ne peut y parvenir. Je la vois très professionnelle mais très consciente de sa solitude par ses regards tristes devant cette situation, elle rassure, elle fait patienter du mieux qu'elle peut.

Chaque apparition d'un·e interne ou d'un·e médecin amène une réaction de chacun·e sur son brancard en espérant d'être pris enfin en considération ; beaucoup de désillusions s'ensuivent à chaque fois. L'ambiance est lourde.

Des gémissements, des cris parfois rappellent que ces personnes sont malades, plus ou moins gravement, et que le manque de personnels infirmiers et médecins est flagrant.

Il aura fallu encore quelques heures avant d'être examiné concrètement. Là, on touche du doigt les retombées concrètes de la politique d'austérité en matière de santé, voulue par ce gouvernement. La rentabilité ne peut s'appliquer aux soins envers la popula-

tion qu'avec de nombreux dégâts sur la santé et la dignité humaine. C'est ce que dénonce avec force la CGT.

Le nombre de médecins formés notamment doit être impérativement relevé car aujourd'hui 25 % des médecins qui commencent leur carrière en France ont obtenu des diplômes à l'étranger, dont de jeunes Français·es exclus des facultés à cause du « numerus clausus » ; d'autre part, plus de 10 000 médecins partent en retraite chaque année.

Le non-remplacement, décidé par le gouvernement, d'un nombre important de personnels de santé, réalisé par la politique d'austérité du pouvoir, favorise la politique de Santé à plusieurs vitesses dont les couches laborieuses de la population font les frais immanquablement.

André Allegret



« La réforme du statut de praticien hospitalier votée par l'assemblée est une catastrophe pour les hôpitaux et les médecins hospitaliers. C'est la porte ouverte au privé dans le service public et une sélection des malades par l'argent. Ce statut était le socle de l'hôpital. » Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers de France (AMUF), 28 mars 2019.

GUERRE D'ALGÉRIE – MÉMOIRE CROISÉE

La guerre d'Algérie fait actuellement partie des programmes scolaires d'histoire. Les archives sont ouvertes, un numéro spécial Historia Guerre d'Algérie Paroles de soldats dont la 1^{ère} page de mon journal est parue en avril 2018. Le Figaro, en collaboration avec la Bibliothèque Nationale, publie actuellement une superbe collection d'originaux de Journaux de guerre -1954 Algérie – 1962, sur Internet Franck Ferrand Europe 1, Emission Le Récit Albert Nallet, Un appelé communiste.

Depuis 2008, je témoigne, souvent accompagné de Djoudi Attoumi et d'Abdel Azzi, anciens officiers de l'ALN dans des lycées, collèges, écoles primaires (classes de 1^{ères} et terminales) devant quelque 80 classes. Les élèves sont impressionnés d'avoir des témoins des deux côtés.

Leurs questions sont nombreuses et pertinentes et portent sur :

. les combattant-es algériens n'hésitant pas à donner leur vie plutôt que de se rendre, traités de hors-la-loi animés d'un profond engagement qui leur a permis de résister aux dures épreuves imposées par l'armée française, 4^e puissance militaire du monde (vie clandestine dans le maquis, torture infligée pour arracher des renseignements, « corvée de bois », exécutions sommaires -140 000 mort-es en martyrs-, un quart de la population civile accusée de protéger les fellaghas déplacée, 300 000 réfugié-es en Tunisie et Maroc, 207 guillotiné-es, 8 000 villages et des milliers d'hectares de forêt brûlés au napalm.

. les 30 000 mort-es dont près de la moitié appelés du contingent, 65 000 blessé-es, 300 000 traumatisé-es psychiques. Pour ma part, le fait d'avoir tenu un journal sur les lieux d'opérations me permet de relater les faits tels qu'ils se sont produits sans la déformation involontaire qui pourrait s'en suivre. Les élèves ayant presque l'âge que j'avais lorsque je suis parti là-bas mesurent la dure vie dangereuse, angoissante qui nous a été imposée.

Les questions les plus récurrentes, pour en citer quelques-unes significatives sont les suivantes :

À moi-même : « Pourquoi les gens ne manifestaient-ils pas plus contre la

guerre en 1956 - Avez-vous torturé ou tué - Qui le faisait - Vous êtes-vous trouvé face à un combattant - Votre mère devait pleurer tous les jours - Comment s'est passé votre retour ? » .

A Alger, en 2013, lors d'une invitation au Festival International de la Littérature et du Livre de Jeunesse puis un collège de Tizi-Ouzou : « Comment avez-vous fait pour tenir le coup ? Etiez-vous nombreux comme vous contre la guerre ? Avez-vous songé au refus d'obéissance ou à la désertion ? » . Je leur lis la préface de mon livre « On n'efface pas la vérité » . Guerre d'Algérie intitulée Le cauchemar (tragique embuscade au très lourd bilan : 5 morts, dont le lieutenant chef de convoi, et 7 grièvement blessés).



À Djoudi Attoumi membre de la commission du cessez-le-feu en 62, auteur de « Avoir 20 ans dans les maquis » : « Albert Nallet c'est un frère de combat, pas fait pour la guerre mais pour l'émancipation humaine, un monde sans guerre fraternel et solidaire » .

Les questions sont tout aussi pertinentes : « Comment pouvez-vous dire que vous étiez à un moment en face de M. Nallet - Combien d'années de maquis - Aujourd'hui comment travaillez-vous à la réconciliation, à la construction de l'amitié ? »

Au lycée Le Chatelier à Marseille, en présence des Pieds-Noirs progressistes, nous répondons aux 30 questions préparées par 150 élèves.

Lors d'une conférence à Nantes « La raison l'emportera », on aborde le code de l'indigénat, les crimes du colonialisme, les méfaits du néo-colonialisme aujourd'hui.

En janvier 2019, à l'auditorium de l'Hôtel de ville de Paris, D. Attoumi et moi-même participons à une rencontre avec projection du film « Maurice Audin La disparition » dans lequel nous témoignons. Présence de Michèle et Pierre Audin, les enfants de Maurice Audin, pour lequel le président de la République vient de reconnaître la responsabilité de la France dans sa disparition.

Le 19 mars prochain, dans le même auditorium, nous participerons à une conférence-débat « Soldats du refus dans la guerre d'Algérie Histoire et Héritages ».

À chaque rencontre avec mes amis algériens, nous formulons toujours les mêmes vœux : bannissons la haine qui conduit à la guerre et construisons ensemble les rapports humains nécessaires à l'intérêt de deux peuples.

Aujourd'hui, nous sommes solidaires du vaste mouvement populaire algérien pour des élections sans fraude, un président prêt à éradiquer la corruption, protecteur des libertés.

Albert Nallet

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

ABROGATION DE LA LOI LIBERTICIDE « ANTI-CASSEURS » !

Les circonstances de la mort de Steve Maia Caniço ont illustré emblématiquement l'arsenal répressif mis en place par le gouvernement Philippe-Macron, une violence d'État qui a pour objectifs de juguler toute forme de résistance populaire aux mesures de régression sociale imposées par le capital.

Le bilan de la répression policière et judiciaire est très lourd : 2 morts, des mains arrachées et des yeux crevés (grenades GLI-F4 et LBD-40, des mâchoires explosées, des jeunes gens défigurés, des manifestant·es gazés et matraqués, des condamnations prononcées par la justice, des arrestations préventives avant manifestation...

Depuis six mois, on assiste à un renforcement de l'autoritarisme du régime de la V^e République, à une criminalisation intensive des mouvements sociaux, à la mise en place de nouveaux dispositifs législatifs, comme la « loi anticasseurs » (avril 2019), l'édition de circulaires d'État comme celle qui permet à un·e préfet·e de saisir le bureau de lutte anti-terroriste en cas de décrochage de portraits du président de la république...

L'état de siège imposé au Pays basque lors du G7 est révélateur de cette dérive sécuritaire : 13 200 policier·es et gendarmes, 44 compagnies de CRS sans oublier les forces armées ; des barrages routiers, des hélicoptères, des navires de guerre en mer.

Des manifestations plus « qu'encadrées » pour les militant·es anti-G7... Biarritz vidée non seulement de ses touristes, mais même d'une partie de ses habitant·es.

La déclinaison de tous ces dispositifs policiers, judiciaires et législatifs, destinée à intimider toute velléité de contestation ou de résistance, tend fondamentalement à remettre en question la liberté de manifester en France, droit garanti pourtant par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et implicitement par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une



fouille systématique, faire d'un visage en partie couvert un délit, faire usage d'armes mutilantes (canon à eau, grenades assourdissantes ou de désencerclement, projectiles LBD, matraques, gaz lacrymogène...), il s'agit là d'une volonté délibérée du pouvoir de porter atteinte à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement et collectivement son opinion.

Aussi la CGT exige plus que jamais l'abrogation de la loi liberticide du 10 avril 2019 ainsi que du dispositif législatif qui intègre l'état d'urgence dans le droit commun.

Pour ma part, je me plairai à rappeler également la déclaration des droits de l'homme de 1793 qui précisait en son article 35 :

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. ».

Alain Barbier
Secrétaire général de l'UFR

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES
ADHÉRENTS



Club
Enseignants

-20%*

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION

-10%**

SUR VOTRE ASSURANCE
VIE PRO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS – R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20 % appliquée sur la 1^{ère} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS – R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10 % appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.